



Jeff Koons définitivement condamné pour contrefaçon dans l'affaire du « cochon Naf-Naf »

publié le 04/10/2021

Contrefaçon ou œuvre d'Art

Descriptif :

L'affaire du cochon Naf-Naf pour aborder la propriété intellectuelle et la contrefaçon.

Le 23 février dernier , la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu par le tribunal de grande instance de Paris le 8 novembre 2018 qui le condamnait pour avoir plagié le visuel d'une publicité réalisée pour la marque de prêt-à-porter Naf-Naf avec sa sculpture représentant une femme et un cochon, œuvre exposée par le Centre Georges Pompidou.

► [Village de la Justice](#)

Cette affaire de contrefaçon permet d'aborder la propriété intellectuelle. L'article du Village de la Justice détaille les arguments des parties et des juges de manière très claire. Il peut être l'occasion de faire des recherches sur législation pour retrouver les articles du code de la propriété intellectuelle concernés.

On verra s'opposer la liberté d'expression de l'artiste à la protection des droits d'auteur.

En marge, on peut évoquer l'organisation judiciaire, puisqu'il s'agit ici d'un arrêt confirmatif de la cour d'appel.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.